



## Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 25 octobre 2024 à 8.30 heures, dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants :

### ORDRE DU JOUR

#### **Séance publique**

Présentation de la mise en œuvre du programme 2025 « EEA » (*European Energy Award, Pacte Climat 2.0*) par le conseiller Pacte Climat Thierry Lagoda

#### Communications

1. Plan de gestion des forêts de la commune de Kehlen pour l'exercice 2025
2. Acte notarié concernant la vente de deux parcelles au lieu-dit « Um Léck » à Nospelt
3. Lotissement d'un terrain dans la rue de Kopstal à Kehlen
4. Dénomination officielle des rues de la commune de Kehlen
5. Subsidés divers (trimestre 3-2024)
6. Office Social Commun de Mamer (OSCM) – Convention pour l'année 2024
7. Service Repas sur Roues - Servior
  - 7.1. Convention d'adhésion
  - 7.2. Dispositions générales du contrat de prestation de service
8. Règlement communal concernant le cimetière forestier régional à Olm – Modification
9. Règlement-taxe relatif à la participation au cours sportif « Lafftreff » - Modification
10. Pacte communal du vivre ensemble interculturel - Nomination des membres du comité de pilotage
11. Indemnité pour les moniteurs assurant les séances hebdomadaires de la LASEP
12. Affaires du personnel
  - 12.1. Service de régie communal - Création d'un poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière D
  - 12.2. Service Education et Accueil (SEA) - Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A.2., sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 12.3. Secrétariat communal : Création de deux postes d'employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif
13. Subsidés des sociétés locales 2023
  - 13.1. Subsidés aux sociétés - Spéciale
  - 13.2. Subsidés aux sociétés - Autres
  - 13.3. Subsidés aux sociétés – Sport
  - 13.4. Subsidés aux sociétés – Culture

## Séance à huis clos

14. Administration communale - Démission d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
15. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA)
  - 15.1. Démission d'un employé communal du groupe d'indemnité D2, sous-groupe éducatif et psycho-social (transport scolaire)
  - 15.2. Nomination d'un employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 15.3. Nomination d'un employé communal du groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 15.4. Nomination d'un employé communal de la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2 (éducateur gradué)
  - 15.5. Décision de classement d'un employé communal de la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2 (éducateur gradué)
  - 15.6. Modification de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Ainsi arrêté à Kehlen, le 18 octobre 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,  
Félix Eischen

Le Secrétaire,  
Marco Haas

